



Texte n°00-135 - F/3 - (R.B1)	CONTRIBUTIONS INDIRECTES : Réglementation de la production
Texte n°00-136 - F/3 - (R.B4)	CONTRIBUTIONS INDIRECTES : Régime fiscal
Texte n°00-137 - F/3 - (R.B2)	CONTRIBUTIONS INDIRECTES : Réglementation du produit

<p><i>Bulletin officiel des douanes</i></p> <p>CONTRIBUTIONS INDIRECTES</p> <p>Réglementation de la production</p>	<p>BOD n° 6446 du 27 juillet 2000 texte n° 00-135 nature du texte : DA du 17 juillet 2000 classement : R.B.1 DB : bureau : F/3 nombre de pages : 4 diffusion : NOR : BUD D 00.00.135 S mots-clés : Viti-vinicole</p>
<p>Date d'entrée en vigueur du texte : immédiate</p> <p>Date de caducité du texte :</p> <p>Références :</p> <p>Texte abrogé :</p> <p>Texte modifié :</p>	

Le service et les usagers trouveront, ci-après, la liste des textes communautaires et nationaux publiés au cours du mois de juin 2000.

classement	DECRETS ET ARRETES PUBLIES
R-B1.1.3	<p>Critères d'attribution de plantations, de replantations de vignes destinées à la production de vins à appellation d'origine et de surgreffages de vignes en place les rendant aptes à produire du vin d'appellation d'origine pour la campagne 2000-2001.</p> <p>Arrêté du 31 mai 2000 (JORF du 3 juin 2000, p.8352).</p>

<p><i>Bulletin officiel des douanes</i></p> <p>CONTRIBUTIONS INDIRECTES</p> <p>Régime fiscal</p>	<p>BOD n° 6446 du 27 juillet 2000 texte n° 00-136 nature du texte : DA du 17 juillet 2000 classement : R-B.4 DB : bureau : F/3 nombre de pages : 4 diffusion : NOR : BUD D 00.00 mots-clés : Viti-vinicole</p>
---	--

Date d'entrée en vigueur du texte : immédiate
Date de caducité du texte :
Références :
Texte abrogé :
Texte modifié :

Le service et les usagers trouveront, ci-après, la liste des textes communautaires et nationaux publiés au cours du mois de juin 2000.

Classement	DECRETS ET ARRETES PUBLIES
R-B4.3.5	Extension d'un avenant à l'accord interprofessionnel triennal conclu dans le cadre du Comité interprofessionnel du vin d'Alsace. Arrêté du 9 mai 2000 (JORF du 6 juin 2000, p. 8519).
R-B4.3.5	Extension d'un avenant à l'accord interprofessionnel triennal conclu dans le cadre du Conseil interprofessionnel du vin de Bordeaux. Arrêté du 25 mai 2000 (JORF du 10 juin 2000, p. 8820).
R-B4.3.5	Extension de l'accord interprofessionnel "suivi aval de la qualité" conclu dans le cadre du Bureau interprofessionnel des vins de Bourgogne pour les campagnes 1999-2000 et 2000/2001. Arrêté du 25 mai 2000 (JORF du 10 juin 2000, p. 8821).

<u>Bulletin officiel des douanes</u>	BOD n° 6446
CONTRIBUTIONS INDIRECTES	du 27 juillet 2000
Réglementation du produit	texte n° 00-137
	nature du texte : DA
	du 17 juillet 2000
	classement : R.B.2
	DB :
	bureau : F/3
	nombre de pages : 6
	diffusion :
	NOR : BUD D 00.00.137 S
	mots-clés : Viti-vinicole

Date d'entrée en vigueur du texte : immédiate
Date de caducité du texte :
Références :
Texte abrogé :
Texte modifié :

Le service et les usagers trouveront, ci-après, la liste des textes communautaires et nationaux publiés au cours du mois de juin 2000.

Classement	DECRETS ET ARRETES PUBLIES
R-B2.3.1	Conditions d'utilisation d'un nom de cépage pour les vins mousseux de qualité. Arrêté du 22 mai 2000 (JORF du 7 juin 2000, p. 8581).
R-B2.3.1	Appellation d'origine vin délimité de qualité supérieure "Saint-Pourçain". Arrêté du 23 mai 2000 (JORF du 9 juin 2000, p. 8746).
R-B2.3.0	Appellation d'origine contrôlée "Saint-Chinian". Arrêté du 13 juin 2000 (JORF du 20 juin 2000, p. 9245).